DÉCOUVREZ VOS RESPONSABILITÉS CONCERNANT LE

Programme d'éthique commerciale et de conformité de Legrand

Le programme de conformité du groupe Legrand, instauré en 2013, se concentre sur quatre aspects majeurs et il constitue l'un des principes fondamentaux du cadre de responsabilité sociale d'entreprise de LNCA (Legrand North and Central America).

Les employés et fournisseurs partenaires de Legrand sont censés connaître les principes de ce programme et avoir une attitude attentive et active concernant leur respect.

Les employés, fournisseurs et clients sont incités à signaler tout comportement illégal ou contraire à l'éthique via legrand.signalement.net

CORRUPTION

La corruption est une forme de malhonnêteté exercée par une personne en position d'autorité, souvent pour bénéficier d'un avantage personnel.

- Évitez toute pratique consistant à offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quelque chose présentant une valeur, dans le but d'influencer les actions d'une autre partie.
- L'acceptation de cadeaux, de divertissements et autres avantages commerciaux peut vous placer en situation de conflit d'intérêts. Déclarez tous les cadeaux, repas, voyages et divertissements reçus de clients ou de concurrents, dont la valeur est supérieure à €100
- Pour éviter tout malentendu, assurez-vous que les repas d'affaires sont raisonnables et en rapport avec l'importance du compte commercial.
- Documentez tous les rabais et remises offerts.
- N'acceptez aucun paiement qui s'avérerait un pot-de-vin, ou pourrait être interprété comme tel, même si la pratique est habituelle dans le pays où les affaires sont menées.

legrand®

FRAUDE

Un acte intentionnel impliquant l'utilisation de la tromperie pour obtenir un avantage injuste ou illégal.

- Évitez tout acte, omission ou fausse déclaration qui induit sciemment en erreur, afin d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature.
- La fraude (par falsification de documents ou autres falsifications de toutes natures) et le blanchiment d'argent sont strictement interdits.
- Assurez-vous que tous les frais de déplacement sont autorisés. Assurez-vous que les dépenses sont raisonnables, directement liées aux activités de l'entreprise et qu'elles présentent les justificatifs appropriés.
- Ne participez en aucun cas à une entente avec des tiers externes qui tenteraient d'entrer en possession illégalement d'actifs appartenant à Legrand, qu'ils soient financiers ou du domaine de la propriété intellectuelle.

EMBARGO

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, le gouvernement américain et l'Union européenne imposent des sanctions financières et économiques à certains individus, entreprises et pays.

- Évitez de conclure des affaires avec des entités présentes dans des pays soumis à des sanctions financières et économiques.
- Avant de faire affaire avec un client dans un nouveau pays, vérifiez que ce dernier ne figure pas sur la liste d'embargo du Groupe Legrand.

CONCURRENCE

Toute violation du droit de la concurrence (antitrust), volontaire ou involontaire, a pour effet d'impacter ou de réduire la concurrence sur un marché donné et est par conséquent interdite.

- Évitez les accords sur les prix ou les marchés avec les concurrents.
- Évitez d'échanger des informations avec vos concurrents.
- Évitez dans la mesure du possible les accords de distribution exclusifs.

legrand®